

AR Prefecture

063-200070712-20240905-DBC20240905_11-DE
Reçu le 18/09/2024
Publié le 18/09/2024

N° DBC 20240905-11

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 SEPTEMBRE 2024 à 13 HEURES

Date de la convocation : 26 août 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 05 septembre 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean Eric GARRET, Bernard LORTON, Chantal CHASSANG, Patrice BION (représente Michel GONIN), Patrick SAUZEDDE, Christophe DOS SANTOS, Daniel BALISONI, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Stéphane RODIER, Rachel BOURIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Laurent CLIVILLÉ (sans voix délibérante), Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

**ECONOMIE DE PROXIMITE : ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES AUX
ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES**

Rapporteur : Sophie DELAIGUE, Vice-Présidente

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L1511-7;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

19

Membre du Bureau représenté :

0

Membre présent sans voix
délibérative : 0

Total votants : 19

AR Prefecture

063-200070712-20240905-DBC20240905_11-DE
Reçu le 18/09/2024
Publié le 18/09/2024

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180531-13 du 31 mai 2018 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aides en faveur du commerce, de l'artisanat et des services en centres-bourgs ;

Vu la délibération n° AP-2022-06/07-13-6750 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 adoptant le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDII) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20221129-20 du 29 novembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ;

Vu la délibération n° CP-2022-12/07-36-7139 de la Commission Permanente du Conseil régional du 16 décembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20230907-20 du 07 septembre 2023 approuvant le nouveau règlement des aides directes aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.

Vu la délibération n° CP-2024-06/07-85512 de la Commission Permanente du Conseil régional du 27 juin 2024 approuvant le nouveau règlement du dispositif socle « Financer mon investissement commerce et artisanat ».

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de l'intervention des aides économiques. Il permet notamment aux EPCI d'intervenir en complément de la Région sous forme d'aides directes auprès des entreprises.

A ce titre, le Conseil Communautaire du 31 mai 2018 a approuvé la mise en place d'un dispositif intercommunal en faveur de la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs.

Dans le cadre de ce programme, la Communauté de communes a reçu la demande de subvention ci-après :

Entreprise / Gérant	Commune	Nature des investissements	Montant des dépenses HT	Subvention CCTDM	Subvention Région AURA sollicitée
Epicerie Proxi / Catherine LEVIGNE	VOLLORE-VILLE	Mise aux normes accessibilité et équipements moins énergivores	13 291€	2 658 € (20 %)	2 658 € (20 %)

Cette subvention est allouée sur la base du Règlement (UE) No1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi d'une subvention de 2 658 euros à l'entreprise individuelle Catherine LEVIGNE, sise place de l'Eglise – 63120 VOLLORE-VILLE,

AR Prefecture

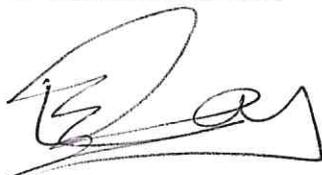
063-200070712-20240905-DBC20240905_11-DE
Reçu le 18/09/2024
Publié le 18/09/2024

- **Autorise** le versement de ladite subvention après vérification de la réalisation des investissements et présentation des factures acquittées,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 19	Membres du Bureau présents : 19	Représentés : 0
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19	Pour : 19	Contre : 0
Abstention : 0	Membre présent sans voix délibérative : 0	Non-participation : 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

